

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Nicola Di Giulio et consorts –
Favoriser les commerces existants et encourager l'entrepreneuriat. (22_INT_164)

Rappel de l'interpellation

Les commerçants acteurs majeurs du dynamisme économique et de l'animation de notre canton et de ses villes, portent un regard critique sur les résultats de la politique, concernant leurs activités.

Une majorité des commerçants estime que la situation des entreprises dans le Canton de Vaud et dans leurs villes décline. Nombre sont ceux qui jugent que le bilan est carrément « négatif ».

Un outil me paraîtrait nécessaire pour étudier la situation commerciale du territoire. L'observatoire aurait pour vocation d'accompagner au mieux le développement entrepreneurial sur tout le territoire vaudois.

Une parution annuelle dresserait un état des lieux global sur la base des données disponibles. Cette parution serait l'occasion d'échanger avec les commerçants et professionnels de l'immobilier, d'entreprises et sur la situation commerciale du territoire.

Il s'agit d'un catalogue d'indicateurs qui mettrait en exergue les enjeux sur le territoire cantonal grâce à une large palette de données.

Parmi celles-ci, on pourrait, par exemple, sélectionner les informations suivantes :

- *Offres de vente ou de location de locaux commerciaux vacants.*
- *Influence sur le commerce due aux modifications des infrastructures (circulation –parcage horaires de livraisons).*
- *Desserte des entreprises et commerces divers par les transports publics.*
- *Influence des troubles sociaux (manifestations répétitives) sur la fréquentation des commerces dans les villes.*
- *Cascade d'information entre commerçants en cas de délits répétitifs.*
- *Négociations des taxes et impôts cantonaux et communaux (taxes sur les spectacles – sur les marchés – examen de la légalité des taxes, comme le City Management à Lausanne etc.)*
- *Création d'un service de conseil juridique adapté au commerce.*

Je crains que les points ci-dessus soient trop souvent mis de côté par nos politiques, ce qui m'amène à interpeller le Conseil d'État, au travers de ces quelques questions, à savoir :

Questions :

Q.1. *Le Conseil d'État voit-il d'un bon œil la réduction massive de plus 600 places de parcs, dans le cadre du projet de redimensionnement du parking souterrain de la place d'Armes à Yverdon, laquelle impactera forcément les commerçants locaux, et donc l'économie vaudoise ?*

Q.2. *Le Conseil d'État peut-il nous informer s'il y a un état des lieux des commerces vaudois, par secteur et par lieux géographique ?*

Q.3. *Le Conseil d'État serait-il favorable pour la mise en action d'un observatoire des commerces Vaudois ?*

Q.4. *Quel lien, le Conseil d'État entretient-il avec les Communes concernant les commerces ?*

Q.5. *Quelle est la position du Conseil d'État, sur l'accès aux commerces en milieux urbains, avec la perte des places de parcs à disposition.*

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

En janvier 2023, l'Institut CREA de l'UniL a publié une étude sur le commerce du détail vaudois¹, commandée par le Trade Club Vaud et co-financée par le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Il en ressort notamment qu'en 2020, le secteur du commerce de détail vaudois a généré un chiffre d'affaires total d'environ 9 milliards de francs suisses, dont la valeur ajoutée brute s'élève à 2,3 milliards de francs. Cependant, bien que le secteur du commerce de détail employait en 2020 près de 30'000 personnes pour 5'200 commerces, celui-ci souffre de la concurrence avec la vente en ligne, qui a bondi de 67 % depuis 2011. Ainsi, alors que la population vaudoise a crû de 12 % entre 2011 et 2020, le commerce stationnaire déplore une baisse continue de 18 % durant la même période. Entre 2015 et 2019, en dehors de toute influence pandémique, les détaillants vaudois ont vu leur chiffre d'affaires chuter de 9,3 %. On relèvera à cet égard que la part du commerce en ligne par rapport au total du commerce de détail est actuellement de 21,5%. Cela étant, au niveau cantonal, les aides directes (projets d'entreprises au titre de la loi sur l'appui au développement économique [ci-après : LADE ; BLV 900.05]) de la promotion économique vaudoise se limitent aux secteurs-clés définis par le Conseil d'Etat dans la Politique d'appui au développement économique (PADE) 2020-2025, dont le commerce de détail ne fait pas partie. Ce secteur relève en effet essentiellement de la compétence des communes et des associations de développement économique régionales. Le commerce de détail est ainsi pris en considération dans le cadre des soutiens liés aux projets régionaux au titre de la LADE.

Il convient également de rappeler que l'Etat de Vaud a apporté un important soutien aux commerces durant la pandémie de Covid-19, en mettant en œuvre des moyens fédéraux (aides à fonds perdus pour les entreprises, dites « cas de rigueur », indemnités en cas de RHT, etc.), mais aussi des moyens cantonaux subsidiaires qui leur étaient directement destinés (allègements de loyers commerciaux, indemnités de fermeture, opération welQome, etc.).

Réponses aux questions

1. Le Conseil d'Etat voit-il d'un bon œil la réduction massive de plus 600 places de parcs, dans le cadre du projet de redimensionnement du parking souterrain de la place d'Armes à Yverdon, laquelle impactera forcément les commerçants locaux, et donc l'économie vaudoise ?

La définition de l'offre en stationnement relève des compétences de la Commune d'Yverdon-les-Bains, dans le cas présent via un plan d'affectation soumis à l'approbation du Département du territoire, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions.

Le Conseil d'Etat estime important de communiquer une information contextuelle : un premier projet proposait de remplacer env. 800 places en surface par 1000 places en ouvrage. Aujourd'hui, à la connaissance du Conseil d'Etat et sur la base des études transmises par la Commune dans le cadre de la procédure, le besoin s'élève à quelque 460 places dans le périmètre, ce qui signifierait une diminution de 340 places par rapport à la situation existante (toujours dans l'hypothèse d'un transfert des places en surface vers la nouvelle construction).

Le Conseil d'Etat relève aussi que l'étude a mis en évidence une suroffre de plusieurs centaines de places de stationnement dans la vieille ville (= places non utilisées au plus fort de la demande).

De plus, la diminution envisagée par la Commune est à mettre en relation avec le projet d'agglomération yverdonnois (dont le Canton est partenaire), qui s'inscrit dans les principes de report modal et de sobriété relevant du plan directeur cantonal et du Plan climat vaudois.

S'agissant de l'impact sur les commerces locaux, les mesures d'amélioration du projet d'agglomération liées aux transports publics et à la mobilité active sont destinées à garantir l'accessibilité générale au centre-ville.

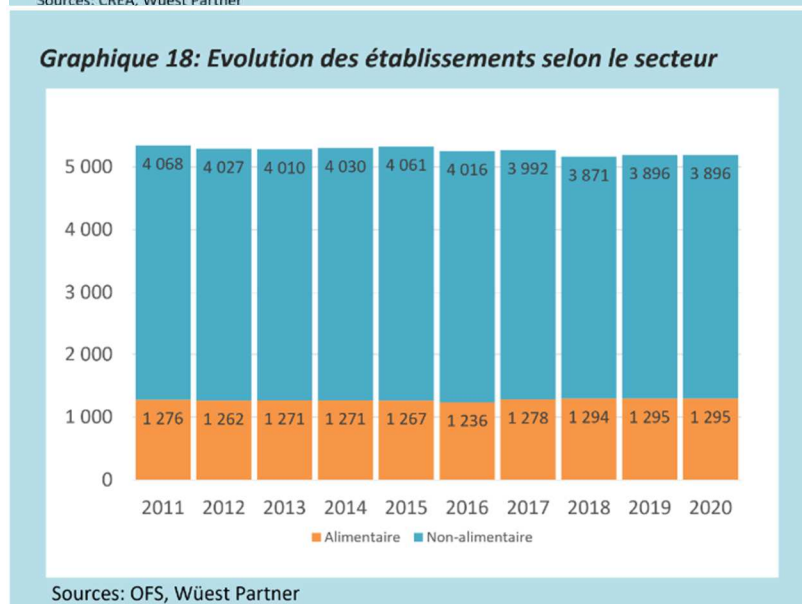
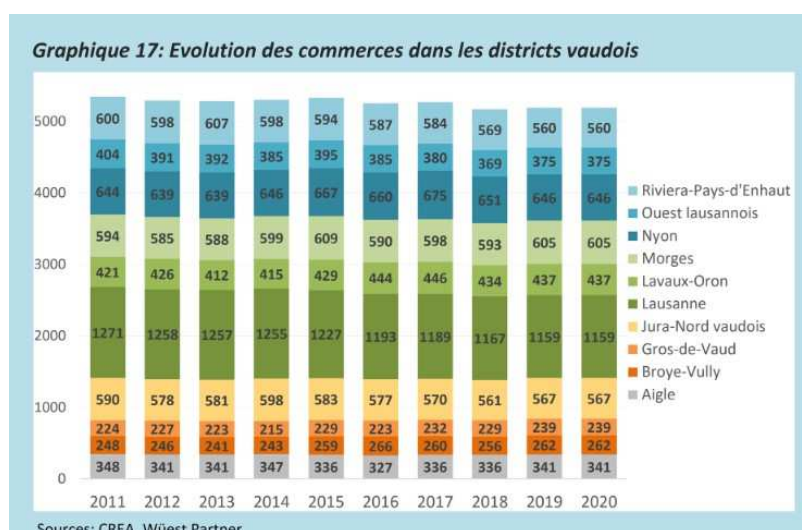
¹

https://www.unil.ch/files/live/sites/crea/files/Documents/Analyses%20%C3%A9conomiques/Etudes%20sur%20l%27%C3%A9conomie%20suisse%20ou%20r%C3%A9gionale/Commerce%20de%20d%C3%A9tail%20vaudois_CREA_Janvier2023.pdf

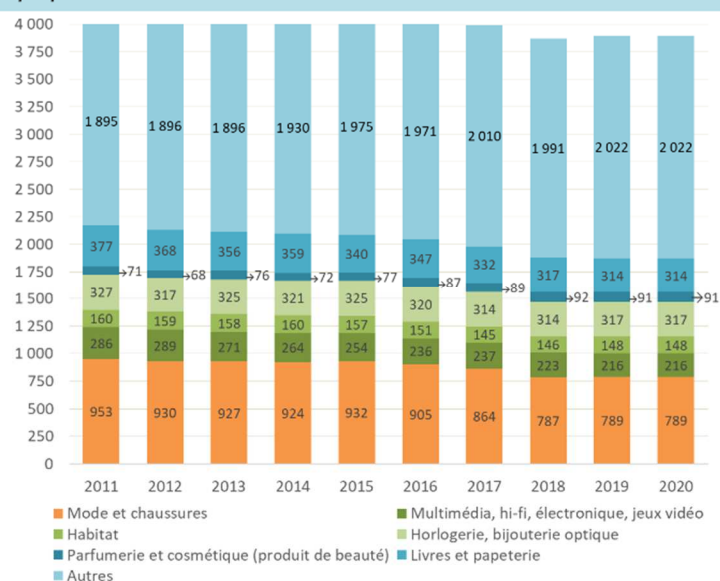
2. Le Conseil d'État peut-il nous informer s'il y a un état des lieux des commerces vaudois, par secteur et par lieux géographique ?

L'étude précitée réalisée par l'Institut CREA a analysé l'évolution du nombre de commerces par district, en fonction de la taille des commerces en termes de surface de vente, d'une part, et en fonction du nombre de collaborateurs, d'autre part. En ce qui concerne les différents secteurs d'activité, l'étude précitée a réalisé une comparaison de la part des commerces dédiés à l'alimentaire, avec le secteur non-alimentaire. Ce dernier a également été divisé en différents sous-secteurs (mode et chaussures, habitat [meubles, tapis, literie et bricolage], parfumerie et cosmétique, multimédia et électronique, horlogerie et bijouterie optique, livres et papeterie et autres), afin d'analyser plus en détail l'évolution du nombre de commerces. Cette étude a encore analysé le poids du commerce de détail dans l'économie vaudoise jusqu'en 2020 par rapport à d'autres secteurs, d'abord en termes de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée brute, puis en termes d'emplois. On peut ainsi s'y référer pour obtenir un état des lieux des commerces vaudois jusqu'à cette période.

Les graphiques suivants ressortent de l'étude précitée :



Graphique 19: Evolution du nombre de commerce dans le secteur non-alimentaire



Sources: OFS, Wüest Partner

Tableau A4 – Tableau récapitulatif des principales variables relatives au commerce de détail dans le canton de Vaud

Année	Emplois	Chiffre d'affaires	Commerces	Population	Surface de vente
2011	30 032	9 842	5 344	725 944	1 278 686
2012	30 110	9 608	5 289	734 356	1 279 234
2013	30 139	9 489	5 281	749 373	1 286 318
2014	29 820	9 602	5 301	761 446	1 304 788
2015	29 311	9 663	5 328	773 407	1 315 419
2016	29 016	9 147	5 252	784 822	1 328 023
2017	28 975	8 787	5 270	793 129	1 334 242
2018	28 742	8 790	5 165	799 145	1 350 805
2019	28 849	8 762	5 191	805 098	1 362 683
2020	28 964	8 989	5 191	814 762	1 376 788

Sources : CREA, Wüest Partner, OFS

3. Le Conseil d'État serait-il favorable pour la mise en action d'un observatoire des commerces Vaudois ?

Le Conseil d'Etat suit avec intérêt le développement de l'Observatoire du commerce genevois. Cet outil, présenté aux responsables du SPEI en février 2023, puis lors d'une table-ronde sur le commerce du détail qui a eu lieu en octobre 2023, est destiné à promouvoir l'entrepreneuriat dans le domaine du commerce, en regroupant et donnant accès à des données socioéconomiques et de localisation sous forme de cartographie. Il faut cependant relever que la situation dans notre canton présente des différences importantes par rapport à celui de Genève, dès lors que nous subissons moins la concurrence transfrontalière et que le canton de Vaud est caractérisé par des spécificités régionales variées. En outre, il faut prendre en considération le fait qu'il existe de nombreuses associations d'intérêts vaudoises, chaque métier ayant sa propre faïtière. Une telle diversité dans les données à répertorier implique une démarche quelque peu différente de celle mise en œuvre à Genève. Des discussions sont toutefois en cours pour évaluer l'opportunité de proposer un outil d'appui au développement économique vaudois. La table-ronde précitée a en effet réuni les principaux représentants du commerce vaudois, tels que le Trade Club Vaud et la Fédération vaudoise du Commerce de Détail (FevCom), les associations économiques régionales et les services vaudois et genevois de la promotion économique, afin d'évoquer les champs de compétence de chaque acteur, ainsi que les soutiens possibles en particulier au niveau régional, mais aussi en lien avec les associations communales telles que l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV).

Le SPEI poursuit ainsi ses travaux pour l'amélioration du système de veille et de suivi du tissu économique vaudois (l'une des priorités de la PADE précitée), ce qui implique d'analyser la conjoncture dans certains types d'activité. On peut donc envisager que, à terme, le secteur du commerce de détail vaudois soit intégré à un tel outil.

4. Quel lien, le Conseil d'État entretient-il avec les Communes concernant les commerces ?

Le commerce de détail relève essentiellement de la compétence des communes. Dans cette mesure, le Conseil d'Etat n'entend pas interférer dans les politiques communales, hormis en ce qui concerne le développement économique régional. Le commerce de détail prend en effet une place de plus en plus importante dans ce contexte. Ce secteur a ainsi fait l'objet de certaines mesures d'aide financière de la part de l'Etat de Vaud dans le cadre des projets régionaux soutenus en application de la LADE, parfois cofinancées par la Confédération au travers de la Nouvelle politique régionale (NPR). On peut par exemple citer les projets suivants :

- Digitalisation et marketing territorial incluant les commerces, comme avec le projet « Vallée de Joux 360 » porté par la Société Industrielle et commerciale de la Vallée de Joux. Celui-ci vise à digitaliser et référencer les commerces, PME et industries de la Vallée, à offrir une formation à ces petites entreprises dans leur transition vers la digitalisation et à augmenter la visibilité du tissu économique local par une augmentation des contenus et des référencements numériques. Parmi les différents acteurs de l'économie de la région, les commerçants font partie des bénéficiaires de ce projet pilote de digitalisation ;
- Le premier Forum vaudois des commerçants, qui aura lieu le 5 février 2024, organisé par la Fédération vaudoise des commerçants, qui vise à offrir une journée d'échanges entre commerçants et à leur offrir des conseils par la présence de spécialistes à leur disposition toute la journée ;
- Démarche régionale de l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) en faveur de la vitalisation des centres (qui vise indirectement le commerce) grâce à différentes mesures :
 - diagnostic sur la vitalité des neuf centres de la région ;
 - identification de projets pilotes ;
 - déploiement de ces derniers.
- Plan pour la redynamisation du centre-ville d'Aigle, en concertation avec les propriétaires fonciers, pour dynamiser l'accueil, notamment des commerçants, dans la commune.
- La plateforme de vente et de commerce en ligne www.alpesvaudoises.ch qui souhaite développer le marché numérique de la région de montagnes.

Le programme Enjoy Lausanne, initié par la Société Coopérative des Commerçants Lausannois (SCCL), qui permet aux consommateurs de faire des économies dans les commerces lausannois partenaires, est soutenu financièrement par la Ville de Lausanne, mais n'a en l'état pas fait l'objet d'une demande de soutien du Canton. Une démarche de développement du concept sur le plan régional ou dans d'autres régions du canton pourrait cependant être envisagée.

5. Q.5. Quelle est la position du Conseil d'État sur l'accès aux commerces en milieux urbains, avec la perte des places de parcs à disposition ?

La définition du nombre de places de stationnement relève de la compétence des communes. Pour autant, le Conseil d'Etat a pour mission d'appliquer la Constitution vaudoise, laquelle pose les bases de la politique vaudoise (en matière de mobilité, cf art. 57 Cst. VD). Sur cette base, dans les limites des compétences cantonales, le Conseil d'Etat investit massivement dans l'exploitation et l'infrastructure des transports publics (TP), le réseau routier cantonal, les infrastructures cyclables, etc.

La position du Conseil d'Etat consiste ainsi à rendre l'ensemble du territoire et en particulier les milieux urbains accessibles à toute la population vaudoise de manière multimodale.

En lien avec cette thématique, le Conseil d'Etat porte à la connaissance du Grand Conseil qu'une étude « Commerce, accessibilité et espace publics » menée par la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) et l'association Mobilité piétonne entre 2020 et 2023 et cofinancée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a analysé le profil des usagers dans les rues commerçantes de six villes moyennes romandes et notamment Yverdon-les-Bains. Il en ressort qu'une majorité des usagers saluent la qualité de l'espace public dans le centre-ville et notamment le fait que les rues soient piétonnes. Les commerçants interrogés à Yverdon-les-Bains, quant à eux, évaluent entre 50 et 80% le nombre de leurs clients se déplaçant en voiture, contre 37% en réalité. Cette surévaluation est une tendance générale qu'on retrouve dans cinq des six villes étudiées.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 décembre 2023.

La présidente :

Le chancelier a. i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz